

Rachat de TPS par Vivendi Universal

Confrontés à la concurrence de nouveaux modes de diffusion comme la télévision sur ADSL, les deux exploitants français de bouquets de chaînes de télévision, TPS et Canal Plus, ont entamé des négociations destinées à aboutir à un accord industriel dans le domaine de la télévision payante. Après avoir dévoilé, le 16 décembre dernier, les modalités de leur fusion devant conduire à la prise de contrôle de TPS par Vivendi Universal, maison mère du groupe Canal Plus, les groupes Vivendi Universal, TF1 et M6 ont signé le 6 janvier un accord industriel dans des termes conformes à leur annonce (dans un premier temps, Vivendi Universal prendra une participation de 18 % dans TPS contre le versement de 150 millions d'euros, puis une fois l'accord des autorités de la concurrence, sa participation augmentera dans le capital d'une nouvelle entité composée du Groupe Canal Plus et de TPS, pour arriver à 85 %). S'il favorise un nouveau développement du marché, ce rapprochement suscite des inquiétudes relatives à la pérennité d'un certain nombre de chaînes, aux conditions de leur distribution et aux budgets alloués par les groupes audiovisuels à la production cinématographique. Le ministre de la Culture et de la Communication veillera à ce que l'unité issue de ce rapprochement « soit respectueuse de toutes les formes de pluralisme ».